

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2011**

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1-2
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 à 13
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>	
Annexe A - Bourses d'études et dons et comité des services à la collectivité	14

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

.../2

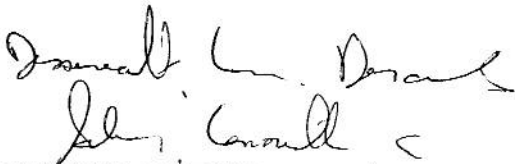
2/...

### Fondement de l'opinion avec réserve

Notre audit n'a pas porté sur l'examen des documents relatifs à la paie de l'employeur participant. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité à l'examen des montants comptabilisés dans les comptes du syndicat et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des cotisations syndicales reçues et des actifs nets.

### Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe du fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS,  
GÉLINAS ET LANOUEPTE, S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>  
Comptables agréés

Trois-Rivières, Québec,  
le 8 septembre 2011.

---

<sup>1</sup> Par Claude Gélinas, CA auditeur

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**ÉTAT DES RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	956 784	894 583
Intérêts et escomptes	26 785	13 046
Variation des gains latents sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	93 386	148 331
Gain (perte) sur disposition de placements	<u>3 108</u>	<u>(27 190)</u>
	<u>1 080 063</u>	<u>1 028 770</u>
<b>CHARGES</b>		
Cotisation - FQPPU	53 280	49 887
Participation - CIRAC	1 929	3 015
Participation - FQPPU	1 395	1 551
Participation - CLIUQ	1 245	1 610
Intersyndicale des personnels de l'UQTR	550	439
Personnel	260 784	259 707
Ressources occasionnelles	150	100
Frais juridiques et arbitrages	9 284	38 572
Honoraires juridiques	90 833	85 975
Papeterie et frais de bureau	8 582	7 304
Télécommunications	2 374	2 342
Bourses d'études et dons (annexe A)	15 499	13 962
Publicité	-	2 111
Frais de fonctionnement	12 717	10 886
Comité des services à la collectivité (annexe A)	12 767	13 716
Comité des affaires universitaires	1 755	2 193
Formation	1 655	1 416
Comité des relations de travail	1 567	1 645
Honoraires professionnels	13 800	11 125
Prise de retraite	6 775	6 500
Assurances	3 847	3 792
Frais bancaires	361	169
Amortissement des immobilisations corporelles	2 225	1 629
Autres charges	<u>31</u>	<u>52</u>
	<u>503 405</u>	<u>519 698</u>
	<u>576 658</u>	<u>509 072</u>
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Subvention juridique	10 000	-
Fédération québécoise des professeurs et professeures d'Université (FQPPU)	10 200	9 500
Variation de la provision pour indemnité de départ	<u>(1 320)</u>	<u>17 286</u>
	<u>18 880</u>	<u>26 786</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉQUITÉ SALARIALE</b>	595 538	535 858
<b>ÉQUITÉ SALARIALE (note 12)</b>	<u>7 859</u>	<u>-</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>587 679</u>	<u>535 858</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	<u>2011</u>		<u>2010</u>
	<u>Investis en immo- bilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>Total</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
SOLDE AU DÉBUT	6 270	1 232 974	1 239 244
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 225)	589 904	587 679
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>5 512</u>	<u>(5 512)</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>9 557</u>	<u>1 817 366</u>	<u>1 826 923</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

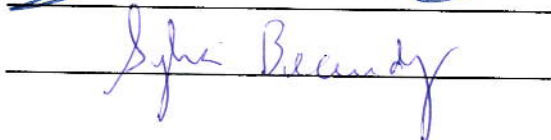
**BILAN  
AU 31 MARS**

ACTIF	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	90 389	63 322
Débiteurs (note 4)	90 160	79 577
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	28 219	-
Frais payés d'avance	<u>13 202</u>	<u>12 833</u>
	<u>221 970</u>	<u>155 732</u>
<b>PLACEMENTS (note 5)</b>	<u>1 694 074</u>	<u>1 243 140</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)</b>	<u>9 557</u>	<u>6 270</u>
	<u>1 925 601</u>	<u>1 405 142</u>
 <b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	36 821	50 129
Provision pour indemnités de départ (note 8)	<u>61 857</u>	<u>115 769</u>
	<u>98 678</u>	<u>165 898</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations Non affectés	9 557	6 270
	<u>1 817 366</u>	<u>1 232 974</u>
	<u>1 826 923</u>	<u>1 239 244</u>
	<u>1 925 601</u>	<u>1 405 142</u>

ENGAGEMENT CONTRACTUEL ET ÉVENTUALITÉ (notes 10 et 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Administrateur

 Administrateur

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	587 679	535 858
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 225	1 629
Perte (gain) sur disposition des actifs financiers détenus à des fins de transaction	(3 108)	27 190
Variation des gains latents sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	<u>(93 386)</u>	<u>(148 331)</u>
	493 410	416 346
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	<u>(78 172)</u>	<u>(14 794)</u>
	<u>415 238</u>	<u>401 552</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(976 930)	(851 928)
Produit de disposition de placements	594 271	462 132
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(5 512)</u>	<u>(1 349)</u>
	<u>(388 171)</u>	<u>(391 145)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>-</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	27 067	10 407
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>63 322</u>	<u>52 915</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>90 389</u>	<u>63 322</u>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Encaisse	<u>90 389</u>	<u>63 322</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2011**

**1 - STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur les Syndicats professionnels et est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le syndicat est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149 de la Loi de l'Impôt sur le revenu.

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**Utilisation d'estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**Constatation des revenus**

Le Syndicat des Professeurs et Professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les revenus affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les revenus non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.



**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2011**

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Actifs et passifs financiers**

<u>Actifs et passifs</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Évaluation subséquente</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dépôts à terme	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Placement en obligation	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Placement coté à la bourse	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

**Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans l'excédent des produits sur les charges (insuffisance) dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

**Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts, créances et autres passifs financiers**

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est incluse dans l'excédent des produits sur les charges (insuffisance) sur la durée de vie prévue de l'instrument.

**Informations à fournir et présentations**

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers - présentation*, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*. L'organisme a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2011**

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants:

Mobilier	20%
Matériel informatique	30%
Logiciel	30%

Au cours de l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé au demi-taux.

**Conversion des devises étrangères**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour effectuer la conversion de ses transactions en devises étrangères. Selon cette méthode, les actifs à court terme, les passifs à court terme et les éléments monétaires de l'actif et du passif à long terme sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les autres éléments du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date respective de chacune des transactions. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Les gains et les pertes sur la conversion des devises étrangères sont inclus dans les résultats.

**3 - MODIFICATION FUTURE DE MÉTHODES COMPTABLES**

L'ICCA a publié le 1er décembre 2010 de nouvelles normes applicables aux organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. L'adoption anticipée de ces normes est permise. Actuellement, l'organisme prévoit utiliser les normes comptables selon la partie III du manuel de l'ICCA, mais elle n'a pas encore déterminé la date à laquelle elle utilisera ces nouvelles normes. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS**

**4 - DÉBITEURS**

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Cotisations	88 687	78 925
Intérêts courus	111	111
Autres	<u>1 362</u>	<u>541</u>
	<u><u>90 160</u></u>	<u><u>79 577</u></u>

**5 - PLACEMENTS**

	<u>2011</u>		<u>2010</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
	\$	\$	\$	\$
Actions de sociétés cotées en bourse	241 075	264 668	188 788	193 549
Parts de fonds mutuels	613 389	693 542	553 803	556 898
Placements en obligations	<u>754 187</u>	<u>764 083</u>	<u>480 294</u>	<u>492 693</u>
Portion réalisable au cours du prochain exercice	1 608 651	1 722 293	1 222 885	1 243 140
	<u>28 000</u>	<u>28 219</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u><u>1 580 651</u></u>	<u><u>1 694 074</u></u>	<u><u>1 222 885</u></u>	<u><u>1 243 140</u></u>

**6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2011</u>		<u>2010</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sment cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	51 277	46 893	4 384	4 309
Matériel informatique	6 582	1 926	4 656	1 961
Logiciel	<u>608</u>	<u>91</u>	<u>517</u>	<u>-</u>
	<u><u>58 467</u></u>	<u><u>48 910</u></u>	<u><u>9 557</u></u>	<u><u>6 270</u></u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS**

<b>7 - CRÉDITEURS</b>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Fournisseurs	6 371	28 085
Salaires et vacances à payer	12 778	16 130
Déductions à la source	996	754
Intérêts à payer	1 222	-
Équité salariale à payer	6 637	-
Frais courus	<u>8 817</u>	<u>5 160</u>
	<u>36 821</u>	<u>50 129</u>

**8 - PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART**

L'organisme offre à ses employés une indemnité d'une année de salaire pour départ à la retraite pour les employés qui quittent entre l'âge de 55 et 62 ans. Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté une dépense de 1 320 \$ (un revenu de 17 286 \$ en 2010) représentant une augmentation de la provision pour indemnités de départ. Ce montant est estimé en fonction de l'expérience passée et est cumulé au passif sous la rubrique provision pour indemnités de départ. Cette indemnité pourrait être différente advenant le cas que les critères prévus à l'entente ne soient pas respectés.

<b>9 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Débiteurs	(10 583)	(3 488)
Frais payés d'avance	(369)	(940)
Créditeurs	(13 308)	6 920
Provision pour indemnités de départ	<u>(53 912)</u>	<u>(17 286)</u>
	<u>(78 172)</u>	<u>(14 794)</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2011**

**10 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'organisme s'est engagé à louer un photocopieur, en vertu d'un contrat de location-exploitation et à verser un montant trimestriel de 238 \$ jusqu'en 2013. Les loyers minimums à payer se répartissent approximativement de la façon suivante:

2012	-	1 086 \$
2013	-	<u>272</u>
		<u>1 358 \$</u>

**11 - ÉVENTUALITÉ**

Au cours de l'exercice, une plainte a été déposée contre le syndicat, en vertu de l'article 47.2 du Code du travail. Selon le syndicat et son conseiller juridique, il est davantage improbable que probable que cette plainte soit accueillie par la Commission des relations du travail. Advenant que la situation se présente, le syndicat pourrait devoir engager une dépense évaluée entre 15 000 \$ et 20 000 \$ pour assurer sa défense. Par conséquent, aucune perte n'est comptabilisée dans les résultats de l'organisme.

**12 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE**

Postérieurement à la date du bilan, le Syndicat a accordé de la rémunération rétrospective dans le cadre de la Loi sur l'équité salariale. Une somme de 6 637 \$ sera donc versée en équité salariale, ainsi que des intérêts de 1 222 \$ au cours du prochain exercice.

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2011**

**13 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2011.

**Risque de crédit**

Le syndicat n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier. Le syndicat mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

**Risque de marché**

Le syndicat gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

**Juste valeur**

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

**14 - CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2011.

**15 - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL**

Le capital du Syndicat est constitué des actifs nets. Les objectifs du Syndicat en ce qui a trait à la gestion de ses actifs nets consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. Le Syndicat gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
<b>A - BOURSES D'ÉTUDES ET DONS ET COMITÉ DES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ</b>		
Bourses d'études et dons		
Bourses		
Bourses aux étudiants	13 705	11 659
Dons		
Autres dons	<u>1 794</u>	<u>2 303</u>
	<u>15 499</u>	<u>13 962</u>
Comité des services à la collectivité		
Activités sociales	2 970	5 082
Conférences	895	803
Fête de Noël	1 500	1 250
Accueil nouveaux professeurs	3 275	2 207
Reconnaissance aux professeurs impliqués	984	839
Tableau commémoratif	1 000	1 251
Association des professeurs retraités	1 250	1 250
Reconnaissance (événements spéciaux)	75	275
Autres	<u>818</u>	<u>759</u>
	<u>12 767</u>	<u>13 716</u>